

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Approbation de l'enveloppe budgétaire pour le repas des anciens et autorisation de percevoir le prix du repas de la part des invités des participants.		<u>SEANCE DU 16.11.2023</u> <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. ECAILLE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY
Date de convocation : 02.11.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : D.JULLIARD
Date d'affichage : 02.11.2023	Présents : 8 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2023.11.076	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION DES BIENS: Bilan de l'opération confiée à des associations de vente de menus objets de l'ancien bureau de tabac (prise d'acte)

La maire rend compte de l'application de la délibération 2023-045 n° du 22 juin 2023 autorisant cette opération.

Toutes les associations locales ont été sollicitées, l'une n'a pas répondu, deux autres ont indiqué de ne pas avoir de disponibilité de bénévole pour la date (vide-greniers du 25 juin), deux autres (Loisirs nature Mijoux et Valselivres) ont répondu positivement.

Elles ont fait un grand ménage et rangement dans la pièce principale du magasin et ont vendu pour 1222€ (le jour même du vide-greniers pour l'essentiel, accessoirement peu après par le versement de trois personnes n'ayant pas pu acheter le jour de la vente).

De nombreuses personnes sont venues, acheteuses ou pas, contentes de revoir ouvert ce magasin.

Il reste encore des objets. Le conseil municipal sera sollicité sur leur devenir lorsque le processus de vente du bâtiment sera engagé, en 2024.

La maire sollicite le conseil municipal pour la prise d'acte de ce bilan.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité.

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 10
 DELIBERATION N°01247.2023.11.076

Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

